

C.C.A.S. de NOGENT-SUR-VERNON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **neuf avril** à dix-huit heures trente minutes, le conseil d'administration du C.C.A.S, dûment convoqué par Monsieur le Président Philippe MOREAU le 1^{er} avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU

Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Virginie PRESLES, Madeleine OLANIER
 Suzy EDMONT, Jean-Marie TOTH

Absents excusés : Sandrine GUILLOCHON, Michel BROSSET, Viviane BARRASSE

Absentes : Dominique DENIS, Marie VIANA

2025-001 : Compte financier unique 2024

Madame la vice-présidente Maryse TRIPIER rappelle à l'assemblée que le compte financier unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, auparavant produits en fin d'exercice comptable.

Une note synthétique de présentation, annexée à la présente délibération, a été transmis aux membres du C.C.A.S.

A l'issue de la présentation du CFU, Monsieur le Président Philippe MOREAU quitte la salle.

Madame Madeleine OLANIER, doyenne de l'assemblée, est élue présidente de séance et invite le conseil d'administration à voter le compte financier unique qui donne les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	18 677.00 €	2 300.00 €
Dépenses	19 890.34 €	0.00 €
Résultat	-1 213.34 €	2 300.00 €

Résultat d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2023	Part affectée investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture exercice 2024
Investissement	4 570.19 €		2 300.00 €	6 870.19 €
Fonctionnement	17 115.04 €	2 000.00 €	-1 213.34 €	13 901.70 €

VU la note synthétique de présentation du compte financier unique 2024,
 Vu le compte financier unique 2024,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Entendu la présentation de Madame la vice-présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Président ne prenant pas part au vote, le conseil d'administration :

- APPROUVE le compte financier unique 2024,
- DONNE pouvoir au président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Philippe MOREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



C.C.A.S.

BUDGET DU C.C.A.S. / COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 605 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2024). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Bauge, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

II/ Priorités du Budget primitif 2024 DU C.C.A.S.

Le budget primitif 2024 a été construit en fonction des priorités suivantes :

- Le maintien de la subvention versée au C.C.A.S. par le budget principal, à hauteur de 18 000 euros compte-tenu des actions mises en œuvre, avec notamment le reversement au C.C.A.S. d'une partie des loyers perçus pour le logement partagé sur le budget principal,
- l'adhésion au Fonds Unifié Logement (FUL) à hauteur de 0.77 € / habitant, et au Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 0.11 € / habitant, gérés par le Conseil Départemental du Loiret,
- la poursuite des différentes actions sociales : aide au chauffage, secours d'urgence, repas des aînés ou colis, colis aux Nogentais résidant à proximité en maison de retraite, aide à l'installation de la télésurveillance, aide aux déplacements (restos du cœur à Amilly, marché hebdomadaire, courses bimensuelles), prêt social d'urgence, etc.,
- la poursuite des actions initiées depuis 2017 : les après-midis thé dansant pour les aînés ; ateliers équilibre, actions proposées par l'Agé-clic, etc., et des nouvelles actions initiées depuis 2021 : le Pass' Permis Jeunes, l'aide au Secourisme.

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024	Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024
011- Charges de gestion	605.71 €	8 769.29 €	70- Produits des services	0.00 €	627.00 €
65- Autres charges de gestion	6 151.55 €	11 121.05 €	74- Dotations, subventions	18 000.00 €	18 000.00 €
			75- Autres produits de gestion	0.00 €	50.00 €
			77- Produits exceptionnels	929.81 €	0.00 €
Total Dépenses	6 757.26 €	19 890.34 €	Total Recettes	18 929.81 €	18 677.00 €
			Résultat de l'exercice	12 172.55 €	-1 213.34 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	17 115.04 €	13 901.70 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont en légère baisse sur l'exercice 2024, en raison notamment de l'absence de produits exceptionnels (-929.81 €), et ce malgré les participations au repas des aînés à hauteur de 627 € et un don de 50 €. La recette principale du budget du CCAS est la subvention de la commune d'un montant de 18 000 €.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont en forte hausse (+13 000 €) par rapport à l'exercice précédent. En effet, le chapitre 011 est clôturé à 8 769.29 euros (605.71 euros en 2023), avec notamment le repas des aînés pour un montant total de 7 181.67 €, les colis aux maisons de retraite pour 1 300 €, la rando octobre rose pour 117,25 euros. Le chapitre 65 retrace les différentes aides à la population, et se clôture à 11 121.05 euros (+5 000 euros par rapport à 2023) : secours d'urgence pour 658.44 euros, pass'permis pour 1 000 euros (4 bénéficiaires), prise en charge de la téléalarme pour 340.21 euros, aides au chauffage pour 6 650 euros, formation secourisme pour 180 euros. La participation annuelle au FUL et au FAJ du département du Loiret a été de 2 292.40 euros. Pour rappel, le FUL et le FAJ permettent aux nogentais de bénéficier d'aides du département du Loiret (accès au logement, paiement des factures d'eau ou d'électricité, etc.).

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024	Chapitres budgétaires	CA 2023	CFU 2024
21- Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	10- Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	2 000.00 €
27- Autres immobilisations financières	929.81 €	0.00 €	27- Autres immobilisations financières	500.00 €	300.00 €
Total Dépenses	929.81 €	0.00 €	Total Recettes	500.00 €	2 300.00 €
			Résultat de l'exercice	-429.81 €	2 300.00 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	4 570.19 €	6 870.19 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2024 sont en forte hausse par rapport à l'exercice 2023, avec le remboursement d'un prêt social accordé à une famille en difficulté (chapitre 27 : 300 euros), et l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2023 à hauteur de 2 000 euros.

Dépenses d'investissement

A la différence de l'exercice 2023, aucune dépense d'investissement n'a été réalisée.

IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Excédent de fonctionnement reporté N-1	10 705.07 €	4 942.49 €	15 115.04 €
Recettes réelles de fonctionnement	17 090.74 €	18 929.81 €	18 677.00 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	27 795.61 €	23 872.30 €	33 792.04 €
Dépenses réelles de fonctionnement	22 853.32 €	6 757.26 €	19 890.34 €
Marge brute ou épargne de gestion	4 942.49 €	17 115.04 €	13 901.70 €
Frais financier DF chapitre 66	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Épargne brute	4 942.49 €	17 115.04 €	13 901.70 €
Capital de la dette DI chapitre 16	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Épargne nette	4 942.49 €	17 115.04 €	13 901.70 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Le C.C.A.S. n'a pas contracté d'emprunt.

VI/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	7.63
Recettes réelles de fonctionnement / population	7.17
Dépenses d'équipement brut / population	0.00

VII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Le C.C.A.S. n'a pas d'effectif propre. Pour rappel, les effectifs de la Commune sont les suivants :

Emplois permanents au 31 décembre 2024

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		4	2,51	6,51	3,71	0	3,71
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,71	2,71	2,71	0	2,71
Filière technique		9	4,44	13,44	10,24	0	10,24
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	0,84	0	0,84
Adjoint technique	C	5	3,60	8,60	7,40	0	7,40

Filière sociale		2	0,51	2,51			
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51			
Filière culturelle		2	0	2			
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		1	0,34	1,34	0,34	0	0,34
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34
Filière police		2	0	2	1	0	1
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	1	0	1
Total général		20	7,80	27,80	18,29	0	18,29

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 045-214502296-20250409-CCAS2025_001-DE



Agents non titulaires au 31 décembre 2024

Sur emplois non permanents

	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.66	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.52	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint technique	C	0,56	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.44	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques